KPMG S.A.
Occitanie
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 00 25
Télécopie : +33 (0)5 82 52 00 10
Site internet : www.kpmg.fr

Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
41, allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 Toulouse Cedex 6
Ce rapport contient 18 pages
Référence : CL - 211.139 RCA

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Occitanie
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 00 25
Télécopie : +33 (0)5 82 52 00 10
Site internet : www.kpmg.fr

Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

Siège social : 41, allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 Toulouse Cedex 6

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe concernant le Plan Campus. Les notes 3 et 4.2 qui précisent respectivement les modalités d'enregistrement des interventions et les engagements en cours sur chacune des opérations. A noter également la note 2.3 « capitaux propres » concernant la correction effectuée au cours de l'exercice sur les amortissements et les subventions d'investissement.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3 de l'annexe présente l'enregistrement des revenus sur l'opération Plan Campus.

La note 4.2 de l'annexe présente les engagements de votre établissement sur le Plan Campus.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à l'Agent Comptable, en relation avec l'Ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'Ordonnateur et l'Agent Comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'Ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'Agent Comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Ordonnateur et l'Agent Comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse-Labège, le 26 février 2021

KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

ACTIF	2020			2019	PASSIF	2020	2019
	Brut	Amortissement dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE (Emplois stables)					**FONDS PROPRES (capitaux propres)**		
Immobilisations incorporelles	2 205 566	1 512 147	693 419	770 571	**Financements reçus**		
					. Financements non rattachés à des actifs	0	0
Immobilisations corporelles	69 347 200	9 823 686	59 523 514	60 028 656	. Biens mis à disposition des établissements	5 983 774	6 093 888
					. Financement autres actifs /Dotation +Subv.Etat	19 638 809	19 184 292
Immobilisations en cours et avances	22 521 010		22 521 010	10 344 233	. Subventions d'investissement	40 061 607	40 875 076
					Réserves	9 086 901	10 676 075
Immobilisations financières	350 420 000		350 420 000	350 420 000	**Report à nouveau**	-70 802 927	-33 490 940
					Résultat de l'exercice	-3 018 905	-38 903 926
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	444 493 776	11 335 833	**433 157 943**	**421 563 460**	**TOTAL FONDS PROPRES**	**949 260**	**4 434 465**
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS**		
Créances					**Provisions pour risques et charges**	15 436 115	13 684 735
.Créances sur ventes et prestations	871 568		871 568	1 206 995	**TOTAL PROVISIONS**	**15 436 115**	**13 684 735**
.Produits à recevoir sur les clients	4 187 076		4 187 076	237 737	**DETTES FINANCIERES**		
.TVA déductible	0		0	100 928	**Emprunts et dettes assimilées**	436 029 256	417 789 273
					TOTAL DES DETTES FINANCIERES	**436 029 256**	**417 789 273**
.Avances et acomptes versés	826 210		826 210	426 930			
					DETTES NON FINANCIERES		
.Créances sur les autres débiteurs	9 455 285		9 455 285	645 844			
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés (cap)	4 279 827	1 618 567
					Dettes fiscales et sociales,TVA	508 082	466 680
					Avances et acomptes reçus	30 530 605	16 513 362
					Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	21 034 370	4 382 426
					Autres dettes non financières	2 262	6 953
Charges constatées d'avance	0		0	0	**Produits constatés d'avance**	1 007 924	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	15 340 138	0	15 340 138	**2 618 434**	**TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES**	**57 363 069**	**22 987 988**
TRESORERIE	61 279 619		61 279 619	34 714 567			
TOTAL GENERAL	521 113 534	11 335 833	**509 777 701**	**458 896 461**	**TOTAL GENERAL**	**509 777 700**	**458 896 461**

COMPTE DE RESULTAT-2020

CHARGES	2020	2019	PRODUITS	2020	2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	2 139 754	1 608 429	**Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)**		
Consommation de marchadises et approvisionnements, réalisation			Subventions pour charges de service public	7 321 147	6 043 384
de travaux et consommation directe de service par l'organisme au					
titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	5 641 828	6 206 339	**Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)**		
			Ventes de biens ou prestations de services	5 282 499	4 416 214
Charges de personnel			Produits de cessions d'éléments d'actif		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	7 268 845	4 969 948	Autres produits de gestion	1 215 862	120 836
Charges sociales	3 413 251	2 642 017	Production stockée et immobilisée		
Autres charges de personnel	59 541		**Autres produits**		
Autres charges de fonctionnement	951 419	154 499	Reprises amortissements, dépréciations et provisions	1 450 513	1 296 690
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	3 561 645	6 644 692	Reprises du financement rattaché à un actif		
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	23 036 283	22 225 924	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15 270 021	11 877 123
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transfert aux autres établissements	8 197 035	38 399 833	Subventions de fonctionnement de l'Etat et autres entités publiques	14 426 921	10 901 787
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
					749
Charges d'intérêt	1 489 128	1 057 828	Gains de change	6 599	
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION ET FINANCIERES	9 686 162	39 457 661	TOTAL DES PRODUITS D'INTERVENTION ET FINANCIERS	14 433 519	10 902 537
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	**3 018 905**	38 903 926
TOTAL DES CHARGES	**32 722 445**	61 683 585	**TOTAL DES PRODUITS**	**32 722 445**	61 683 585

Annexe des comptes financiers 2020

UNIVERSITE FEDERALE DE TOULOUSE MIDI PYRENEES

La présente annexe a pour finalité d'améliorer la qualité comptable et la transparence de l'information financière. Avec le bilan et le compte de résultat, l'annexe forme un tout indissociable : les « comptes annuels », qui sont extraits du compte financier dont le contenu est défini dans le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (**GBCP**).

Le **GBCP** texte fondamental édicte notamment le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables ainsi que celui de la responsabilité des comptables publics (précisé dans l'article 60 de loi de Finances du 23 février 1963 modifié par la loi 2015-957 du 3 août 2015).

L'instruction codificatrice M9 de la direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable s'applique à l'établissement.

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi **LRU**) a modifié le Code de l'éducation et a prévu des responsabilités nouvelles pour les établissements d'enseignement supérieur, en matière budgétaire, de gestion des ressources humaines et de suivi de la masse salariale. Le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 a défini les règles budgétaires et financières applicables aux établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (**RCE**).

Contexte général

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1- Faits caractéristiques de l'exercice

Le passage de l'Université Fédérale aux responsabilités et compétences élargies a été réalisé en septembre 2018 instaurant une certification des comptes depuis cet exercice.

La crise sanitaire a eu des conséquences sur les comptes dans la modification de la nature des dépenses (exemple : baisse des missions et frais de réception, équipements en ordinateurs portables des personnels).

L'établissement s'est doté d'un nouveau logiciel budgétaire et comptable (SIFAC) dont la mise en place et l'adaptation ont ralenti la production des éléments financiers et comptables.

Des travaux menés dans le cadre des biens mobiliers acquis les années antérieures et ayant une valeur nette comptable (VNC) ont nécessité des corrections apportées au bilan d'ouverture (2 765 €) qui ont été inscrites sur le compte de report à nouveau (110 ou 119) conformément aux dispositions prévues pour les comptes de l'Etat

1.2- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Application du décret GBCP du 7 novembre 2012 et présentation des comptes annuels conformément aux réglementations françaises applicables aux Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel : règlementation M9.
Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au recueil des normes comptables des établissements publics et l'instruction comptable commune codifiée pour 2020 sous les références BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes,

ainsi qu'aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice est caractérisé par :

Des travaux menés dans le cadre de la qualité comptable des immobilisations qui ont nécessité des corrections apportées au bilan d'ouverture inscrites sur le compte de report à nouveau (110 ou 119) conformément aux dispositions prévues pour les comptes de l'Etat.

1.3- Modèle économique de l'Université Fédérale dans le cadre du plan Campus

L'UFTMIP réalise des investissements immobiliers en propre ou par des interventions auprès d'autres universités.

Les ressources affectées à ces opérations sont couvertes par :

- Les revenus de la dotation « Opération campus » non consomptible de 350 M€ affectée à l'établissement,
- Les emprunts souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

L'équilibre financier global de ces opérations repose sur l'amortissement des emprunts souscrits par les revenus de la dotation perçus à la fin de la période d'intervention.

Ce financement par l'emprunt conduit à constater un déficit sur intervention.

2- Notes relatives aux postes de bilan

2.1- Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Seuls les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation.

Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

Immobilisations corporelles

Le parc immobilier (biens remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'établissement) a été intégré dans la comptabilité aux coûts réels. Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

Les amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation envisagée :

- Jusqu'en 2019 : Amortissement dès l'année de la mise en service du bien.

Cette méthode a été retenue pour la régularisation des amortissements des biens mobiliers antérieurs à 2019.

- A compter de 2020 : Amortissement à partir de la mise en service des biens (prorata temporis apprécié en nombre de jours pour la première année).

Nature des immobilisations	Durée proposée
Constructions	**50 ans**
Constructions légères	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel pédagogique	10 ans
Matériel scientifique	10 ans
Matériel industriel	10 ans
Voitures particulières ou autre matériel de transport	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel informatique et bureautique	5 ans

A noter que ces investissements peuvent faire l'objet de l'attribution de subventions d'investissement inscrites au passif du bilan et reprises au rythme des amortissements des biens financés (en fonction de la réglementation en vigueur).

Le financement par l'État (ou par un autre tiers), figurant au passif et rattaché à un actif d'un établissement public, doivent désormais évoluer symétriquement à l'actif qu'il finance (Cf. Avis du cnocp du 8 décembre 2011). Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.
Le tableau suivant récapitule l'ensemble des bâtiments dont l'amortissement est neutralisé par la reprise du compte 104, lorsqu'un financement est rattaché.

Tableau de variation des immobilisations :

Situation des mouvements	Immobilisations brutes au début de l'exercice	Augmentations - entrées de l'exercice	Diminutions - sorties-transferts du 23	Immobilisations brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	2 143 474	62 091	0	2 205 566
Immobilisations Corporelles	68 085 532	1 261 668	0	69 347 200
Immobilisations Corporelles-en cours	10 344 233	12 176 777	0	22 521 010
Immobilisations Financières/Dépôt	350 420 000	0		350 420 000
TOTAL	**430 993 240**	**13 500 536**	**0**	**444 493 776**

L'évolution la plus significative, les immobilisations corporelles en cours, correspond aux travaux effectués dans le cadre du plan campus notamment de la Maison de la Formation Jacqueline Auriol (11,8 M€).

L'acquisition de matériel informatique (immobilisations corporelles) représente 1,15 M€ pour 2020.

Tableau de variation des amortissements :

COMPTES	NATURE	31/12/2019	Augmentation (c/28)	Corrections (d/119-c/28)	solde 31/12/2020
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 372 903	127 415	11 829	1 512 147
2813	Constructions	5 161 094	1 240 179	20 314	6 421 587
2815	Installations techniques, matériels industriels et outillage	105 692	10 856	3 912	120 460
2818	Autres immobilisations corporelles	2 790 091	370 802	120 745	3 281 639
281	Total Amortissement immobilisations corporelles	8 056 877	1 621 838	144 971	9 823 686
28	**Total Amortissements**	**9 429 780**	**1 749 253**	**156 800**	**11 335 833**

Tableau des immobilisations nettes à la clôture :

	Brut cumulé en fin de l'exercice	Amortissements nets de l'exercice	Net en fin de l'exercice
Immobilisations	71 552 766	11 335 833	60 216 933
Immobilisations en cours	22 521 010	0	22 521 010
Immobilisations financières	350 420 000	0	350 420 000
TOTAL	**444 493 776**	**11 335 833**	**433 157 943**

La somme des immobilisations financières correspond pour 350 M€ à la dotation du « plan campus » avec pour contrepartie des dettes financières. Seuls les intérêts de la dotation sont perçus par l'UFTMIP.

2.2- Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Sans diligence de la part de l'agence comptable, elles sont éteintes au bout de quatre ans.

Sont inscrits sous cette rubrique toute créance client restant à recouvrer :

Créances	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance non déterminable
Créances clients	871 568	871 568	0	0
Autres créances	9 407 832	9 407 832	0	0
Créances sociales et fiscales	0	0	0	0
Produits à recevoir	4 187 076	4 187 076	0	0
TOTAL	**14 466 475**	**14 466 475**	**0**	**0**

Les « autres créances » sont constituées pour 1 080 K€ du titre émis en investissement sur les revenus de la dotation et pour le reste (8 327 K€) des titres relatifs aux subventions attendues.

2.3- Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements	Situation début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Situation fin d'exercice
Financements Etat	25 278 180	1 080 000	735 597	25 622 584
Réserves	10 676 075		1 589 174	9 086 901
Report à nouveau	-33 490 940	159 888	37 471 874	-70 802 927
Résultat de l'exercice	-38 903 926	38 903 926	3 018 905	-3 018 905
Subventions d'investissements	40 875 076	323	813 791	40 061 607
Situation nette	**4 434 466**	**40 144 136**	**43 629 341**	**949 261**

Il est à noter des corrections d'erreurs effectuées par le compte de report: comptes d'amortissements (28 et 1397) pour un montant de 157 122,22 € sur le 119 et comptes de neutralisations (1049) pour 159 887,59 € sur le 110.
Le solde du compte de report à nouveau (11) a été impacté par ces corrections pour un montant total de 2 765,37 €.

2.4- Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements	Provisions au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Autres provisions (Dédits-FDR-MOP)	11 879 857	1 487 002	60 000	13 306 859
Provisions GER	1 698 047	320 575	0	2 018 622
Provisions CET	59 535	4 815	0	64 350
Provisions CET-charges	29 525	0	1 013	28 512
Provisions ARE 2012	17 772	0	0	17 772
Situation nette	**13 684 735**	**1 812 392**	**61 013**	**15 436 115**

Détails des « autres provisions » :

- ALEAS MONTAGE MOP : 4 734 031€
- PROVISIONS POUR DEDIT : 6 410 187€
- PROVISIONS POUR FONDS DE ROULEMENT : 2 162 641€

2.5- Dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes financières	436 029 256	3 014 115	433 015 142	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	28 201	28 201	0	0
Dettes fiscales & sociales	0	0	0	0
Charges à payer	4 761 970	4 761 970	0	0
Recettes à classer ou à régulariser	21 034 370	21 034 370	0	0
Avances sur subventions	30 530 605	30 530 605	0	0
Produits Constatés d'Avance	1 007 924	1 007 924		
Total	**493 392 326**	**60 377 184**	**433 015 142**	**0**

Les dettes financières correspondent à la dotation non consomptible pour l'Opération Toulouse Campus (350 M€) et aux emprunts contractés auprès de la CDC et la BEI (solde de 86 M€ y compris les remboursements en capital). En 2020, le montant reçu est de 20 M€.

2.6- Détail des charges à payer

Type de charges à payer	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	2 412 431
Fournisseurs - achats d'immobilisations	1 841 457
Congés payés	327 128
Congés payés- charges sociales	179 010
Heures complémentaires	1 945
TOTAL	**4 761 970**

2.7- La trésorerie : Plan de trésorerie réalisé

	janvier	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	**34 714 566,64**	**63 849 499,47**	
ENCAISSEMENTS			
Recettes budgétaires globalisées	**190 933,52**	**12 105 319,82**	**16 651 571,39**
Subvention pour charges de service public	0,00	3 854 546,00	7 236 546,00
Autres financements de l'Etat	0,00	20 000,00	20 000,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics	0,00	4 706 998,20	5 308 823,89
Recettes propres	190 933,52	3 523 775,62	4 086 201,50
Recettes budgétaires fléchées	**22 180,25**	**1 005 898,00**	**1 131 061,23**
Financements de l'Etat fléchés	0,00	124 067,08	124 067,08
Autres financements publics fléchés	21 534,76	425 719,92	503 176,81
Recettes propres fléchées	645,49	456 111,00	503 817,34
Opérations non budgétaires	**0,00**	**21 050 000,00**	**21 050 000,00**
Emprunts : encaissements en capital	0,00	21 050 000,00	21 050 000,00
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	**6 522 875,22**	**-27 081 420,42**	**34 564 377,47**
TVA encaissée	0,00	329 273,40	342 907,02
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	8 453 328,51	8 455 497,43
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	6 522 875,22	-35 864 022,33	25 765 973,02
TOTAL	**6 735 988,99**	**7 079 797,40**	**73 397 010,09**
DECAISSEMENTS			
Enveloppes hors recettes fléchées	**615 001,69**	**1 409 882,47**	**12 540 339,10**
Personnel	615 001,69	647 723,05	7 229 415,52
Fonctionnement	0,00	737 050,29	5 066 053,99
Investissement	0,00	25 109,13	244 869,59
Dépenses sur recettes fléchées	**227 975,37**	**5 257 858,03**	**27 828 030,93**
Personnel	227 975,37	376 122,29	3 632 375,34
Fonctionnement	0,00	1 637 246,42	11 718 177,29
Investissement	0,00	3 244 489,32	12 477 478,30
Opérations non budgétaires	**0,00**	**2 810 016,81**	**2 810 016,81**
Emprunts : remboursements en capital	0,00	2 810 016,81	2 810 016,81
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	**890 891,24**	**171 920,64**	**3 653 570,97**
TVA décaissée	0,00	60 605,05	291 833,78
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0,00	3 129 613,20	3 364 374,59
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	890 891,24	-3 018 297,61	-2 637,40
TOTAL	**1 733 868,30**	**9 649 677,95**	**46 831 957,81**
SOLDE DU MOIS	**5 002 120,69**	**-2 569 880,55**	**26 565 052,28**
SOLDE CUMULE	**39 716 687,33**	**61 279 618,92**	

La Trésorerie est constituée essentiellement des disponibilités détenues sur le compte courant au Trésor, diminuées des paiements restant à effectuer. Son augmentation de 26,56 M€ est due essentiellement à l'emprunt reçu et non dépensé, aux opérations pour compte de tiers (recettes à transférer).

3- Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et les produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis.

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) se décompose en 6 budgets autonomes regroupés dans un budget agrégé :

1) Un « établissement support » avec une structure budgétaire regroupant l'activité des Départements (Direction Formation et Vie Etudiante, Département Recherche et Doctorat, Direction des Relations Européennes et Internationales, Direction du réseau des sites) et des services de l'UFTMiP (Service Numérique, Service Patrimoine et moyen généraux, Services supports et Direction).

Cinq services gérés en comptabilité distincte (SACD) :

2) Le Service Inter-établissements de Coopération Documentaire (SICD)
3) La Maison Universitaire Franco-Mexicaine (MUFRAMEX)
4) Le Service portant le Plan campus (Plan Campus) supportant l'opération « Campus », opération immobilière. Celui-ci présente un budget atypique avec le recours à l'emprunt et le reversement de fonds en section de fonctionnement aux Etablissements maître d 'ouvrage des opérations immobilières.
5) Le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) transféré en 2019 de l'Université de Toulouse 3 (Paul Sabatier) vers l'UFTMIP
6) L'institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle (ANITI) créé en 2019.

En particulier, la subvention de fonctionnement du Ministère de Tutelle est attribuée pour l'année civile.

Le compte de résultat dégage le solde provenant de l'enregistrement des mouvements des charges et produits pour une période donnée (1er janvier au 31 décembre), par différence, afin de faire apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Les charges sont classées en trois catégories :

- Les charges d'exploitation sont les coûts occasionnés par l'activité normale de l'exercice ; elles englobent la Masse Salariale, les dotations aux amortissements et provisions et les consommations en provenance des tiers ;
- Les charges d'intervention sont des aides versées par l'établissement dans le cadre de dispositifs d'intervention pour compte propre. Ces versements effectués interviennent dans le cadre d'opérations de distribution d'aides à des catégories de bénéficiaires clairement identifiées (étudiants-personnel-associations…), sans contrepartie équivalente et comptabilisable, et pour lesquelles l'établissement dispose d'une certaine marge de décision lors de l'attribution.
- Les charges financières correspondent au coût de financement externe de l'établissement (emprunt).

Les produits correspondent aux éléments suivants :

- Produits d'exploitation : ressources produites par l'activité normale de l'exercice ; ils englobent la dotation de fonctionnement de l'Etat ainsi que la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat et les reprises sur provisions ;
- Produits d'exploitation et produits financiers qui concernent le Plan Campus : les versements effectués sur les opérations du Plan Campus à ce jour constatés en produit sur la base des dépenses de fonctionnement et les frais financiers sur le plan Campus.

Le compte de résultat fait apparaitre un **déficit de 3 M €**

3.1- Résultat d'exploitation

En €	N	N-1
Prestations de service	1 167 151,77	985 320,70
Activités annexes	4 115 347,58	3 430 892,94
Subvention MENSR	7 321 147,08	6 043 384,00
Autres subventions Etat	227 066,82	3 665 360,40
ANR	10 612 838,00	5 092 138,65
Autres subventions	3 587 015,77	2 144 288,36
Produits divers de gestion courante	1 215 861,79	120 835,70
Neutralisation amort.-reprises	1 450 512,92	1 296 689,53
Produits d'exploitation	**29 696 941,73**	**22 778 910,28**
Achats / hors fluides	508 122,69	290 830,50
Achats / fluides	1 631 631,34	1 317 598,79
Services extérieurs / hors colloques	5 465 275,11	6 248 578,94
Frais de colloques	10 612,00	-42 265,88
Impôts et taxes	165 940,47	25,80
Frais de personnel	7 268 845,02	4 969 947,58
Charges sociales et fiscales	3 472 792,12	2 642 017,27
Charges courantes	951 418,93	154 499,04
Charges d'intervention (transferts)	8 197 034,78	38 399 833,02
Dotation aux provisions	3 561 645,33	6 644 692,14
Charges d'exploitation	**31 233 317,79**	**60 625 757,20**
Résultat d'exploitation	**-1 536 376,06**	**-37 846 846,92**

3.2- Résultat financier

En €	N	N-1
Produits financiers	6 598,70	749,40
Charges financières	1 489 127,61	1 057 828,21
Résultat Financier	**-1 482 528,91**	**-1 057 078,81**

3.4-- Résultat

En €	N	N-1
Résultat d'exploitation	-1 536 376,06	-37 846 846,92
Résultat Financier	-1 482 528,91	-1 057 078,81
Résultat :	**-3 018 904,97**	**-38 903 925,73**

Il est à noter une augmentation totale des produits de l'exercice (6,9M€) due essentiellement à l'utilisation des intérêts de la dotation non consomptible (ANR) pour financer les charges d'intervention auprès des partenaires dans le cadre du plan campus. Par ailleurs, ces charges ont été nettement moins importantes qu'en 2019 (- 30 M€).

Ces deux événements expliquent en grande partie la diminution du déficit de l'établissement.

4- Autres informations

4.1- Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.2- Engagements hors bilan

Pour réaliser toutes les opérations immobilières du projet **Toulouse campus**, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) bénéficie d'une dotation Opération Campus d'un montant de 350 millions d'euros, générant des intérêts annuels de 14,15 millions d'euros.
Le montant de dotation qui a été versée au profit de l'UFTMiP (en 2017) était de 205 M €, augmentée en 2019 d'une deuxième partie de dotation complémentaire de 145 M € soit un total de 350 €.
Le Comité Inter-administratif de Suivi Général (CISG) du 20 septembre 2016 a décidé de n'autoriser le transfert de la dotation qu'au niveau nécessaire pour les travaux et le recours à l'emprunt pour un premier groupe d'opérations (dénommé « vague A) :

- PABS-A : Pole Agro Biosciences A
- MB3 : Laboratoire MB3 (Microbiologie, Biocatalyse, Bioproduits, Bioprocédés)
- CBI : Centre de Biologie Intégrative
- MRL : Maison de la Réussite en Licence
- MFJA : Maison de la Formation Jacqueline Auriol.

Deux contrats ont été conclus avec des organismes prêteurs pour couvrir la majeure partie des dépenses d'investissement relatives à ce groupe d'opérations immobilières :
• un contrat de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), correspondant à un montant de crédit de 52 M€, qui a été signé le 24 février 2017 par l'UFTMiP et le 7 mars 2017 par la BEI ;
• un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), correspondant à un montant de prêt maximum de 41 M€, qui a été signé par l'UFTMiP et la CDC le 21 décembre 2016.
Un second groupe de huit opérations (2ème vague) est le suivant :

- RPHY : Réorganisation de la Physique
- PABS-B : Pole Agro-Biosciences - B
- MEP : Maison des Étudiants et du Personnel
- CMP : Chimie, Matériaux, Procédés
- ESME : Equipements Sportifs et de Médecine Etudiante
- GEOTECH : Bâtiment de Géotechnique
- CAP : Extension du Centre d'Activités Polyculturelles
- MIBS : Institut de Biologie Systémique.

Deux nouveaux contrats ont été conclus avec les organismes prêteurs pour couvrir la majeure partie des dépenses d'investissement relatives à ce second groupe d'opérations immobilières :
• Un contrat de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), correspondant à un montant de crédit de 42 M€, qui a été signé le 24 juin 2019 par l'UFTMiP et le 27 juin 2019 par la BEI ;
• Un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), correspondant à un montant de prêt maximum de 33 M€, qui a été signé par l'UFTMiP et la CDC le 08 octobre 2019.

La situation des engagements et des crédits de paiement au 3.12.2020 est la suivante **(**Extrait du tableau 10 budgétaire) :

	Restes à réaliser
Opération	Solde à engager
RPHY 200200RPHY	3 352 000
PABS-B 200200PABB	11 340 000
MEP 2002000MEP	4 925 000
CMP 2002000CMP	39 320 000
ESME 200200ESME	11 853 000
GEOTECH 200200GEOT	7 195 000
4TP1 2002004TP1	1 751 000
MIBS 200200MIBS	4 196 500
TOTAL PLAN CAMPUS	**83 932 500**
MFJA 200200MFJA	6 449 138
TOTAL MFJA	**6 449 138**
Cité Jardin 200300CICJ	1 665 800
TOTAL Cité Jardin	**1 665 800**
TOTAL	**92 047 438**

4.3- Effectifs

L'effectif moyen a évolué comme suit sur la période (en ETP) :

	2018	2019	2020
Effectifs Etat (Fonctionnaires)	51.10	53	55,97
Effectifs Etat CDD (Postes vacants)	4,8	6	17,35
Total Emploi ETAT	**55,9**	**59**	**73,32**
Effectifs sur Ressources propres CDI	6,00	7.8	15,66
Effectifs sur Ressources propres CDD	83.80	83.5	129,94
Total Emploi RESSOURCES PROPRES	**89.80**	**91.3**	**145,6**
TOTAL	**145.70**	**150.3**	**215,92**